



Débat d'Orientations Budgétaires 2016

4 février 2016

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT*).

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »*).

Il doit se tenir dans un délai de **2 mois précédant l'examen du budget pour les communes**

Le **débat budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée (*TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac*).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 - Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

La loi « Notre » a voulu renforcer l'information des Conseillers Municipaux. Désormais, le DOB s'effectuera sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

LE CONTEXTE NATIONAL : LOI DE FINANCES POUR 2016

- Le contenu de la LF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Pour rappel l'objectif des finances publiques présentées par le Gouvernement doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017.
- Poursuite de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 dans le cadre du redressement des finances publiques : **baisse de 3,67 milliards € du montant des Prélèvements sur Recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales** entre 2015 et 2016. Pour mémoire -1,5 milliards en 2014 et -3,67 milliards depuis 2015.
- **L'application de la réforme annoncée de la DGF est reportée en 2017**. En effet, le manque de visibilité quant à leurs effets réels ont conduit le gouvernement à revoir le calendrier. L'article 58 du projet de loi de finances pour 2016, qui prévoit la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, refondait entièrement le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Ainsi, elle devait être composée :
 - d'une dotation de base, égale pour chaque commune au produit de sa population par un montant de 75,72 euros par habitant ;
 - d'une éventuelle dotation destinée à tenir compte des charges de ruralité, égale au produit de la population des communes éligibles par un montant de 20 euros. Elle est réservée aux communes dont la densité de population est inférieure à 75 % de la densité moyenne de population de l'ensemble des communes ;

- d'une augmentation de 20 % de la population servant aux calculs de la dotation de base et des charges de ruralité pour les communes accueillant un parc national et les communes insulaires, sans pouvoir excéder 4 fois le montant de la dotation de base ;
- d'une dotation « destinée à prendre en compte les charges qui résultent, pour les communes centres, de l'utilisation de leurs équipements par les habitants des communes voisines » destinée aux intercommunalités ou aux communes hors intercommunalités de plus de 500 habitants, d'un montant compris entre 15 et 45 euros déterminé selon une fonction croissante de la population.

Outre la réforme de la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation disparaît.

- Renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, +180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et +117 millions d'euros pour la DSR.
Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.
- Renforcement de la « péréquation horizontale » conduisant les communes les plus riches à soutenir les plus pauvres via un abondement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en progression de 220 Millions d'euros pour atteindre 1 Milliard d'euros.
- Le FCTVA, estimé à 5,98 milliards en 2016, est en progression de 17 millions € par rapport à la LFI 2015 : cette augmentation s'explique notamment par l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles en permettant aux communes de récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016.

LE CONTEXTE COMMUNAL : CONTEXTE D'INCERTITUDE

- Effort au redressement des comptes publics,
- Un coefficient de revalorisation des bases de fiscalité situé depuis 2014 sous la barre des 1% à 0,9% et qui se maintiendra à ce niveau en jusqu'en 2017,
- Des contraintes imposées et subies pour la collectivité au niveau de ses dépenses de fonctionnement : réforme des rythmes scolaires, la loi SRU.
- Effort pour maintenir une Epargne de Gestion positive,
- La Métropole.

COMMUNE – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITES

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après un phénomène de hausse importante notamment en 2013 (+10,4%), 2015 marque la 1ère année de stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement (- 91 921 € par rapport à 2014 : - 0,95% mais + 385 387 € par rapport à 2013).

La lettre de cadrage pour 2016 fixe une diminution de 5 % des dépenses de fonctionnement.

	2013	2014	2015
Charges à caractère général (chap 011)	3 011 262	3 415 355	3 094 977
Evolution en %	9,04 %	13,42 %	-9,38 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 989 307	5 162 911	5 450 396
Evolution en %	8,93 %	3,48 %	5,57 %
Charges de gestion courante (chap 65)	612 500	622 768	660 458
Contingents et participations obligatoires (art 655)	33 633	32 671	32 694
Evolution en %	2,06 %	-2,86 %	0,07 %
Subventions versées (art 657)	441 507	466 541	500 216
Evolution en %	8,22 %	5,67 %	7,22 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	137 324	123 556	127 548
Evolution en %	-9,98 %	-10,03 %	3,23 %
Charges financières	352 810	324 646	298 049
Evolution en %	-8,09 %	-7,98 %	-8,19 %
Charges exceptionnelles	185 491	116 266	49 037
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 234 121	9 711 429	9 619 508
Evolution en %	10,4 %	5,17 %	-0,95 %

➤ Le chapitre -011- Les charges à caractère général

Après une très forte hausse en 2013 et 2014, 2015 marque la 1ère année de diminution des charges à caractère général qui atteignent presque leur niveau de 2013 (évolution moyenne : +4,17% depuis 2013)

La baisse du chapitre -011 est essentiellement due à une diminution des principaux postes de dépense :

- divers : -17,95% (-255 000€). La composition de ceservice était jusqu'à présent très variable et peu maîtrisable.
- Services généraux/Personnel : - 26% (-148 000€) dufait principalement des économies réalisées lors de la consultation sur les assurances (- 100 000€)

Pour 2016, sur ce chapitre il est demandé une diminution de 8 %. Afin d'y parvenir, les services doivent au quotidien, continuer le travail engagé en 2015 sur les dépenses et acheter mieux à un meilleur prix. Par ailleurs, lors de l'attribution des marchés publics, des outils doivent automatiquement être mis en place par le service pour assurer au mieux leurs suivis.

➤ **Le chapitre -012 : Les charges de personnel**

En constante augmentation ces charges sont peu maîtrisées (+9,24% depuis 2013).

L'objectif assigné en 2016 est que cette enveloppe soit maintenue et ne subisse aucune d'augmentation tout en absorbant le phénomène Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

➤ **Le chapitre -65- Les charges de gestion courante**

Elles augmentent en 2015 de 37 690€ soit + 6% par rapport à 2014.

La part de subventions aux associations (hors CCAS) augmente quant à elle de 7,22%, soit une évolution sur la période de 13,3% due pour partie à la mise en place des TAP.

En 2015, la part des subventions (hors CCAS) représentent 57 % de cette dépense avec principalement des subventions au profit de la culture (44%), puis de l'enfance éducation (25%), puis de la jeunesse et sport (17 %).

Pour 2016, une étude plus approfondie des demandes de subventions, devrait permettre une diminution de près de 10 % sur ce chapitre.

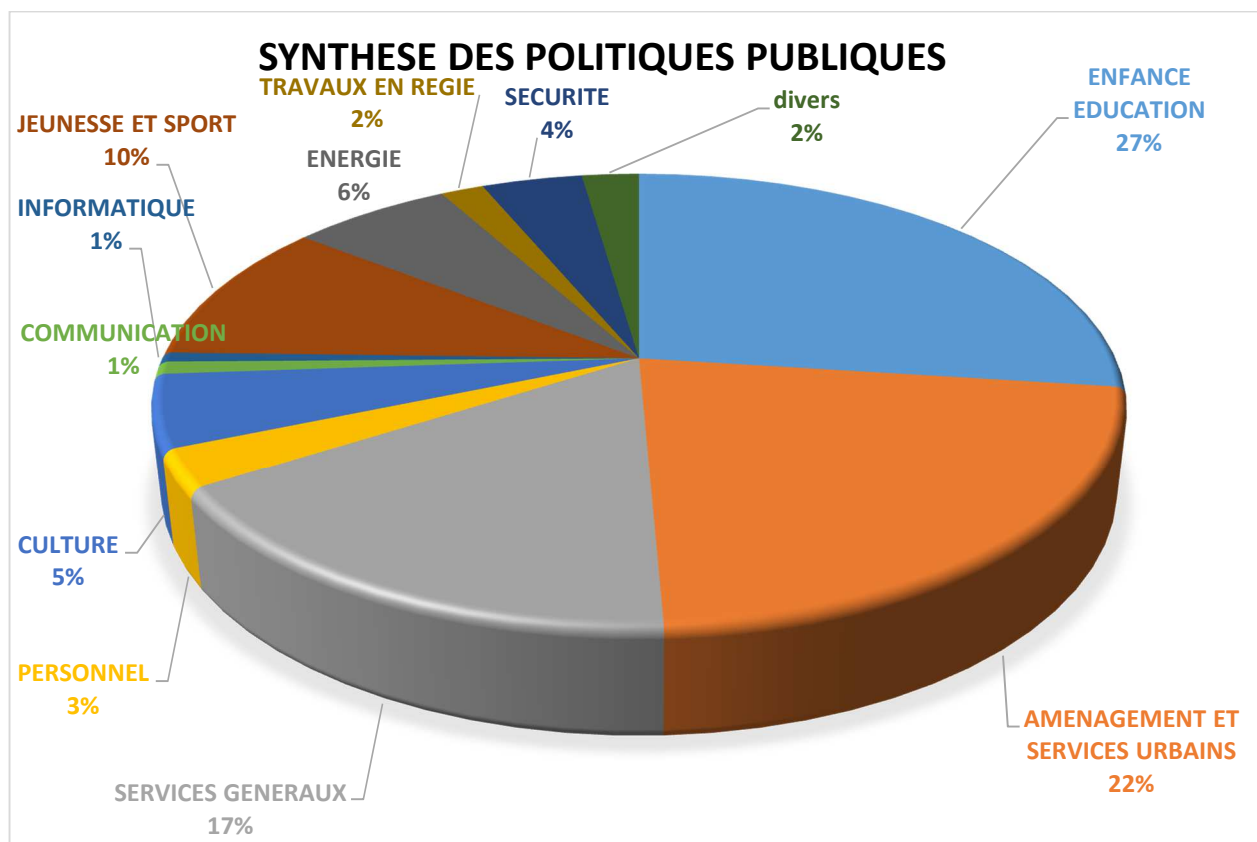
➤ **Le chapitre -66- Les charges financières**

Elles diminuent du fait de l'absence au recours à l'emprunt depuis 2010.

En 2016 le remboursement des emprunts en intérêts diminuera de 9 %.

➤ Synthèse des dépenses par politiques publiques

En 2015, le travail d'identification par politiques publiques a été réalisé, ce qui permet de connaître la répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (hors intérêts de la dette, charges exceptionnelles et atténuation de produits)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Après une année 2014 de stagnation, en 2015 les recettes de fonctionnement augmentent à nouveau de 7,09 %.

Toutefois ce phénomène de hausse importante comme en 2013, n'est pas significatif.

	2013	2014	2015
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	1 030 167,99	1 266 965,21	1 230 712,25
Evolution en %	1,03 %	22,99 %	-2,86 %
Impôts et taxes (chap 73)	6 743 144,41	7 128 776,11	7 814 043,24
Evolution en %	3,24%	5,72%	9,61%
Produit des contributions directes (art 73111) sans FNGIR	4 018 374	4 131 242	4 091 568
Evolution en %	4,76 %	2,81 %	-0,96 %
Fiscalité indirecte	2 699 765	2 972 529	3 692 260
Evolution en %	1,08 %	10,1 %	24,21 %
Dotations (chap 74)	2 152 486	1 994 232	1 806 004
Evolution en %	-3,7 %	-7,35 %	-9,44 %
7411 - Dotation forfaitaire	1 430 886,00	1 351 144,00	1 152 784,00
74121 - Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	90 067,00	91 152,00	97 482,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	213 044,00	182 504,00	140 503,00
Evolution en %	-2,58%	-6,30%	-14,40%
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 011 033	11 063 768	11 848 318
Evolution en %	7,13 %	0,48 %	7,09 %

➤ Chapitre 70 : les produits des services

Les produits des services sont principalement issus des subventions CAF (43%) et de la tarification mise en œuvre auprès des usagers. Les recettes sont donc à rapprocher du coût du service, ce qui va nécessiter une réflexion et un travail d'analyse sur la politique tarifaire.

➤ Chapitre 73 : les impôts et taxes

Ces produits augmentent très fortement en 2015 + 9,61 %.

Ceci s'explique par des produits supplémentaires perçus à savoir : Attribution de Compensation complémentaire (+ 588 000€), Dotation de Solidarité Communautaire (+ 130 000€) et la taxe additionnelle au droit de mutation (+ 60 000 €).

En moyenne depuis 2013, la fiscalité directe n'a augmenté que de 1,82% tandis que la fiscalité indirecte a progressé de 36,76%.

Les produits fiscaux quant à eux diminuent en 2015 par rapport à 2014 (-39 500€). La TH représente 47% de ce produit, la TFB 52% et la TFNB moins de 1%.

	2013	2014	2015
Produit de la TH	1 876 504	1 945 791	1 889 996
Produit de la TFB	2 033 754	2 113 489	2 141 550
Produit de la TFNB	42 839	41 962	40 264
Rôles supplémentaires	65 278	30 000	19 758
Total des produits	4 018 375	4 131 242	4 091 568

Cette diminution s'explique par la diminution des taux qu'il y a eu en début d'année. En effet, le passage à la Métropole Aix-Marseille en 2016 a eu pour effet une obligation d'harmonisation fiscale entre les différentes intercommunalités. Dans ce processus imposé, les élus d'Agglopolo Provence ont fait le choix anticipé d'augmenter la part intercommunale de ces différentes taxes.

Ceci a permis à l'Agglopolo de reverser une partie plus importante des recettes de ces taxes (590 000€ pour St Chamas) aux communes et leur laisser ainsi le choix de baisser ou non leur part afin d'amortir une partie de ces augmentations d'impôts pesant sur les ménages.

	2013	2014	2015
Taux TH	19,6 %	19,6 %	18,23 %
Evolution du taux de TH	0%	0%	-6,99 %
Taux TFB	30,35 %	30,35 %	29,44 %
Evolution du taux de TFB	0%	0%	-3 %
Taux TFNB	88,51 %	88,51 %	82,31
Evolution du taux de TFNB	0%	0%	-7 %

Pour 2016, ces taux communaux seront inchangés.

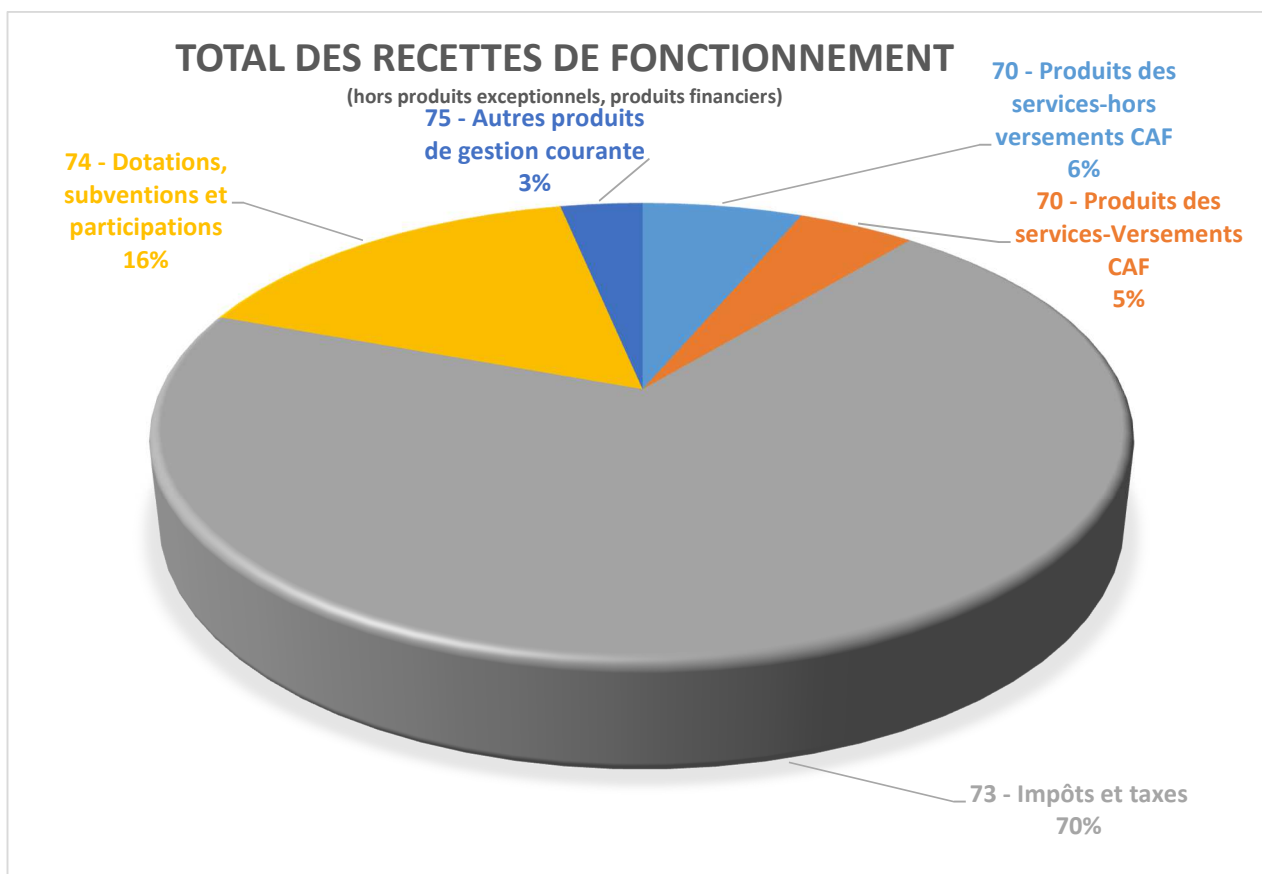
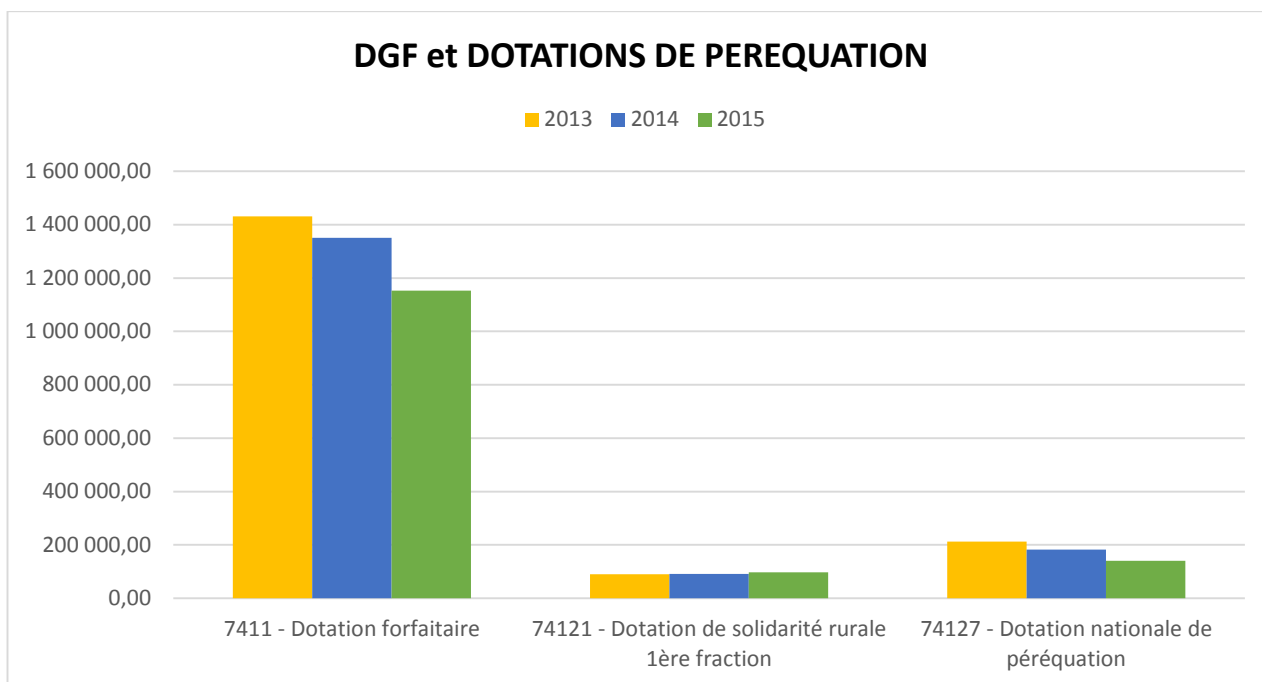
Par ailleurs, suite à la décision du gouvernement d'exonérer les faibles revenus de TH alors qu'en 2015 cela faisait l'objet de dégrèvement, la commune devrait subir une diminution du produit de la TH qui ne sera compensée que sur le prochain exercice soit en 2017.

En effet, les bases prévisionnelles de TH (diminuées des exonérations en cas de faibles revenus) reprennent celles de 2015 (10 095 045,00 €) auxquelles on applique le coefficient de revalorisation de 1% soit 10 195 995,45 €, alors qu'en 2015 les bases réelles (non impactées par les dégrèvements) étaient de 10 367 507 €.

La commune, sur le principe de l'équité fiscale, a décidé d'entamer un travail en lien avec la Commission Communale des Impôts Directs sur la mise à jour des valeurs locatives cadastrales sur son territoire.

➤ Chapitre 74- les dotations

Les dotations du fait de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics connaissent une diminution de 16% depuis 2013 et une évolution plus marquée encore de -9,5% entre 2014 et 2015. Cette tendance doit se poursuivre jusqu'en 2017, année de la réforme annoncée de la DGF.



LES EPARGNES

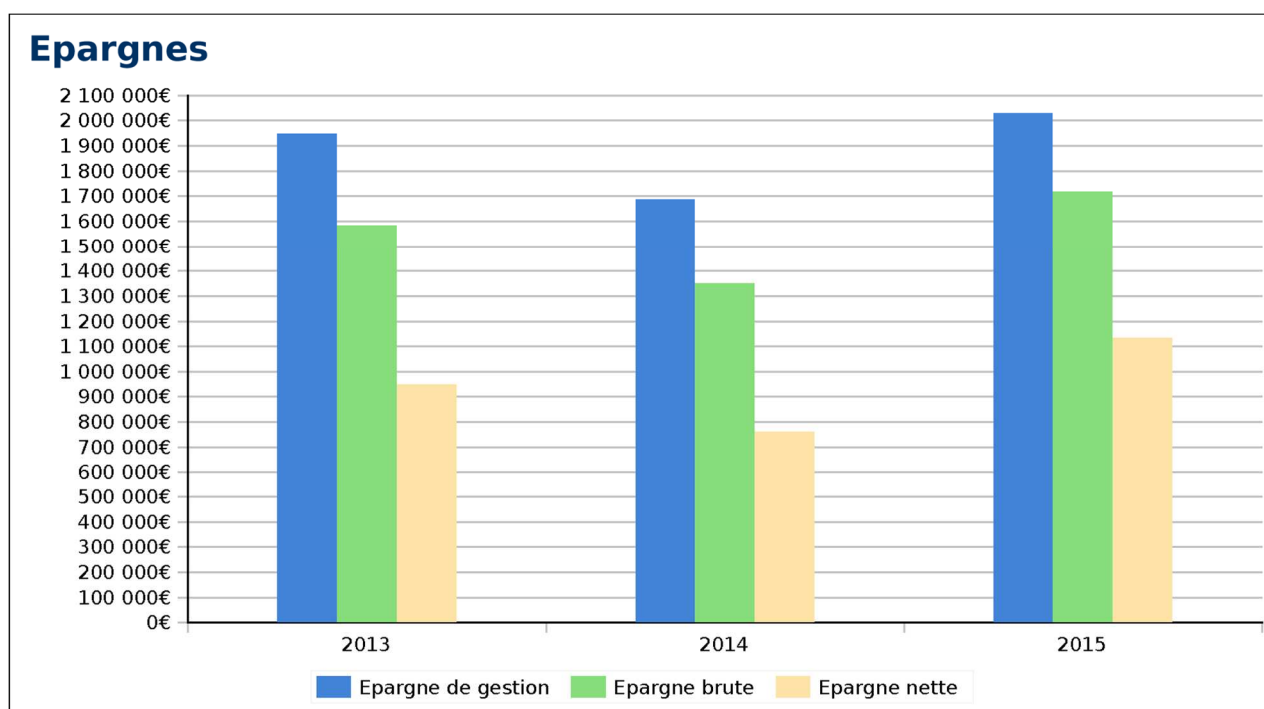
	2013	2014	2015
Recettes réelles de fonctionnement	11 011 033	11 063 768	11 848 318
Dépenses réelles de fonctionnement	9 234 121	9 711 429	9 619 508
Résultat fonctionnement	1 776 912	1 352 339	2 228 810
Épargne de gestion	1 948 541	1 686 122	2 027 806
Épargne brute	1 583 849	1 351 340	1 718 811
Taux d'épargne brute (en %)	14,64 %	12,22 %	15,16 %
Épargne nette	949 604	762 260	1 133 925

L'année 2015 apporte donc contrairement aux années précédentes un résultat annuel de fonctionnement très favorable (augmentation plus rapide des dépenses que des recettes) et des épargnes de gestion en hausse.

Depuis 2011 l'Épargne Nette qui permet de financer les dépenses d'investissement se dégradait, en 2015 la tendance est inversée.

Cette situation permet ainsi à la commune d'échapper à l'effet ciseaux qui était craint pour 2015. Toutefois cette situation n'est pas significative : le niveau des dépenses ayant diminué de 92 000€. Mais celui des recettes « aurait dû être diminué » de la surévaluation de la DSC (400 000) et des produits exceptionnels (510 000) portant ainsi le niveau d'épargne de gestion de la commune à 1 318 810€.

Il faut donc rester prudent quant aux évolutions à venir et ce d'autant plus que le niveau des dotations va encore diminuer en 2017 de 225 000€ et qu'une réforme de la DGF est annoncée, ce qui porterait dans une situation identique l'épargne de gestion à 1 093 810€.



Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

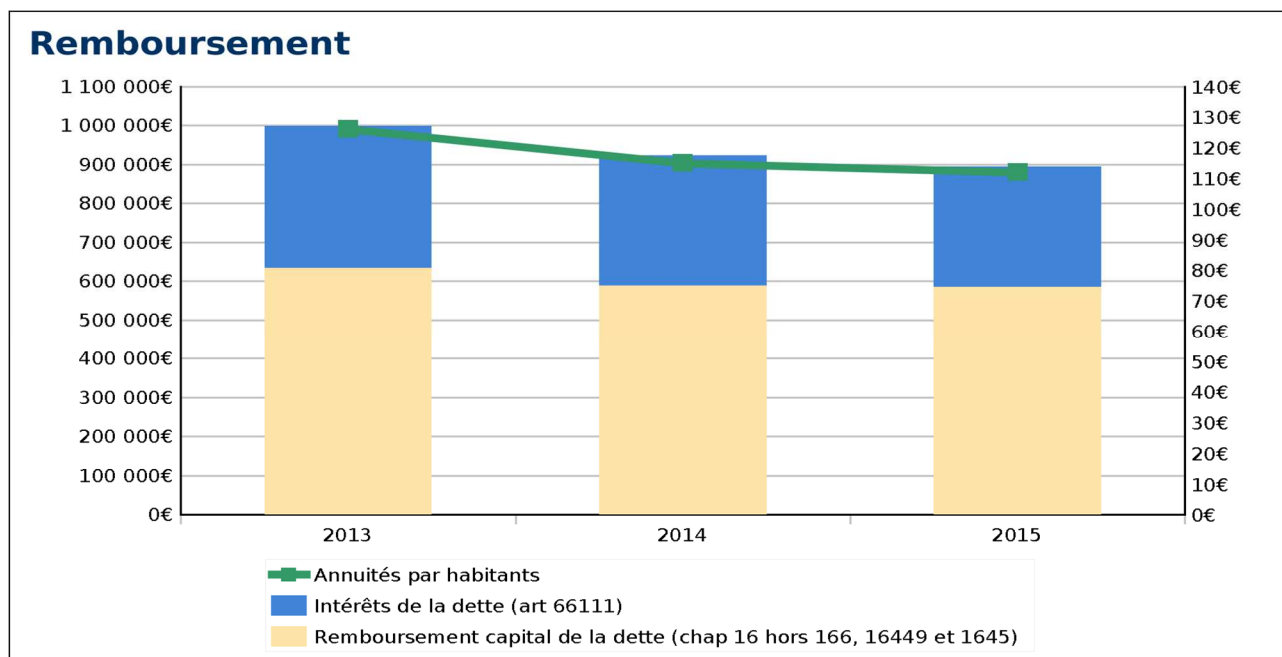
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'ENDETTEMENT : ENCOURS DETTE, ANNUITE, DESENDETTEMENT

Aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2010 l'encours de la dette diminue depuis cette date. En 2015 il baisse de 7,6%, tout comme le niveau du capital et des intérêts à rembourser favorisant ainsi le niveau des épargnes brute et nette de gestion et à la capacité de la commune à investir. Le ratio de désendettement (nombre d'année nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par la mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle) de la commune s'élève en 2015 à 3,8 ans

	2013	2014	2015	2016
Encours au 1er janvier	8 291 780	7 697 535	7 112 649	6 523 570
Evolution en %	-7,02 %	-7,17 %	-7,6 %	-8,28 %
Annuités	998 936	923 862	893 881	894 934
Evolution en %	-2,2 %	-7,52 %	-3,25 %	0 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	634 245	589 080	584 886	612 052
Evolution en %	1,26 %	-7,12 %	-0,71 %	4,64 %
Intérêts de la dette (art 66111)	364 692	334 782	308 996	282 882
Evolution en %	-7,69 %	-8,2 %	-7,7 %	-9 %
Ratio de désendettement	4,8 ans	5,3 ans	3,8 ans	



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Après deux années importantes de réalisations, 2015 marque un frein à la mise en œuvre d'investissement (-24,14%) et a plutôt été marqué par le lancement des différentes études devant mener à la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

	2013	2014	2015
Total des dépenses réelles d'investissement	3 943 336	4 204 189	3 189 370
Evolution en %	101,49 %	6,62 %	-24,15 %
Autres investissements hors PPI	399 736	157 229	249 793
Evolution en %	441 988,35 %	-60,67 %	58,87 %

Le PPI a été réalisé à 39% avec notamment l'acquisition foncière concernant le pôle socio culturel (51% des réalisations PPI), le CPE (25% des réalisations PPI), et les travaux de mise en sécurité de la falaise du Baou (11% des réalisations PPI).

		Prévu 2015	Réalisé	% réalisation
PPI		4 552 451,50	1 774 381,83	38,97%
P0608	SALLE POLYVALENTE	3 000,00	1 500,00	50,00%
P0703	MARCHE	46 800,00	624,00	1,33%
P0810	SECURITE FALAISE DU BAOU	207 844,00	194 791,56	93,72%
P1008	ETUDE CLOCHER	410 510,72	8 743,80	2,13%
P1201	REQUALIFICATION BD ST EXUPERY	10 491,00	10 491,00	100,00%
P1210	TX DE VIDEOPROTECTION	41 200,00	15 840,00	38,45%
P1304	AIRE DE JEUX MULTISPORT LOIR	6 840,00	10 980,00	160,53%
P1307	TX VOIRIES DORMOY CRAPONNE CH RAGUES ET MOULIERE	73 010,00	0,00	0,00%
P1401	INFORMATISATION BIBLIOTHEQUE	20 000,00	0,00	0,00%
P1402	MARCHE AGRANDISSEMENT RECAMPAO	587 800,00	24 384,00	4,15%
P1404	MARCHE RUE VICTOR FERRIE	341 200,00	0,00	0,00%
P1405	TX RESEAU PLUVIAL PK POWDRERIE	221 200,00	0,00	0,00%
P1406	AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE avant transfert PEM AGGLOPOLE	16 698,00	16 698,00	100,00%
P1407	REPLACEMENT POMPE A CHALEUR MAIRIE CENTRALE	78 820,00	77 246,40	98,00%
P1408	MARCHE PERFORMANCE ENERGETIQUE	532 290,58	444 537,99	83,51%
P1409	MISE AUX NORMES DES RALENTISSEURS	90 000,00	0,00	0,00%
P1501	AMENAGEMENT ETANG	480 000,00	27 375,88	5,70%
P1502	CREATION COMPLEXE SPORTIF	30 000,00	2 100,00	7,00%
P1503	CREATION POLE SOCIO CULTUREL	1 100 000,00	900 000,00	81,82%
P1504	CREATION LIEU DE PROGRAMMATION CULTURELLE	30 000,00	5 640,00	18,80%
P1505	ACCESSIBILITE BATIMENTS	20 000,00	20 269,20	101,35%
P1506	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	37 987,20	0,00	0,00%
P1507	RESTAURATION DU PATRIMOINE	8 000,00	8 000,00	100,00%
P1508	AMENAGEMENT AIRE DES GENS DU VOYAGES	153 600,00	0,00	0,00%
P1509	ECONOMIES D'EAU	5 160,00	5 160,00	100,00%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le niveau des réalisations ayant été important en 2013 et 2014, le niveau des recettes évolue de 80 % entre 2013 et 2015, principalement du fait des demandes de versement de subvention et du FCTVA.

Le niveau de la taxe d'aménagement est quant à lui très variable d'une année à l'autre et la commune dispose de peu de lisibilité sur ce point.

	2013	2014	2015
Total des recettes réelles d'investissement	1 067 136	2 652 387	1 914 179
Evolution en %	50,48 %	148,55 %	-27,83 %
FCTVA (art 10222)	201 853	365 180	507 528
Evolution en %	58,72 %	80,91 %	38,98 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	410 783	1 007 128	1 012 981
Evolution en %	7,89 %	145,17 %	0,58 %
Taxe d'urbanisme	62 692	296 460	145 012
Evolution en %	-22,57 %	372,88 %	-51,09 %
Recettes diverses	391 807	983 602	248 658
Evolution en %	225,81 %	151,04 %	-74,72 %

En 2015 les subventions perçues ont principalement trait aux travaux St Exupéry, à l'informatisation de la bibliothèque, aux travaux de mise en sécurité de la falaise du Baou et aux travaux de vidéo protection.

LES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2015

(Avant contrôle de conformité avec le compte de gestion du comptable public)

	Réalisé 2015
Fonctionnement	
Dépenses	10 610 443,44
Recettes	12 016 997,21
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 406 553,77
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 121 042,98
RESULTAT DE CLOTURE	2 527 596,75

Investissement	
Dépenses	3 352 580,55
Recettes	2 901 791,40
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-450 789,15
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	512 886,15
RESULTAT DE CLOTURE	62 097,00
<i>Restes à Réaliser - Dépenses</i>	<i>443 499,27</i>
<i>Restes à Réaliser - Recettes</i>	<i>1 128 551,71</i>
<i>Soldes des Restes à Réaliser</i>	<i>685 052,44</i>
RESULTAT DE CLOTURE AVEC RAR COMPRIS	747 149,44

LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2016 DE LA COMMUNE

La commune souhaite, sans avoir recours à l'emprunt, continuer à investir malgré un contexte délicat et une diminution importante des dotations de l'Etat.

Elle pourra continuer à le faire en améliorant sa capacité d'autofinancement.

- Poursuite des programmes inscrits en 2015 en particulier la Récampado, le Clocher, Victor Ferrier, la mise aux normes des ralentisseurs et les divers travaux de voiries.
- Réalisation de travaux de proximité bénéficiant d'une aide du département à hauteur de 80 % du montant des travaux (75.000 € HT maximum) :
 - Parcours au Parc des Creusets,
 - Menuiseries des écoles.
- Etendre la vidéo protection : la gare, le centre-ville, les abords du collège/lycée
- Travaux en matière de sécurité routière subventionnés (amendes de police) : chemin la glacière et mise en place de radars pédagogiques,
- Etudes menées dans le cadre des Projets structurants du mandat :
 - Aménagement du littoral
 - Complexe sportif,
 - Aménagement ou rénovation d'une salle de programmation culturelle